

Le statut public et monopolistique de l'ANCV :
Clé de voute d'un modèle économique solidaire et vertueux au service des politiques sociales du
tourisme et de l'aide aux vacances pour tous

L'ANCV est un Établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministère en charge de l'Économie, qui, depuis sa création, en 1982, déploie avec constance et efficacité une mission de service public : favoriser le départ en vacances du plus grand nombre.

Emetteur unique du titre Chèque-Vacances, l'ANCV commercialise ce dernier auprès des fonctions publiques, des CE / CSE, des petites entreprises et des travailleurs non salariés. Ce sont 4,5 millions d'ayants droit directs et 10 millions de bénéficiaires qui disposent chaque année du titre.

Conformément à sa mission sociale, l'ANCV affecte par ailleurs la quasi-totalité de ses excédents de gestion à l'autofinancement de ses programmes d'action sociale. Ce sont ainsi environ 27 millions € qui sont engagés sur des dispositifs d'action sociale visant :

- à permettre le départ en vacances de ceux qui en sont exclus : l'Agence déploie de multiples partenariats avec tous les acteurs des politiques de cohésion sociale (l'État, les collectivités, et les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire) et soutient chaque année le départ d'environ 250 000 de nos concitoyens les plus fragiles : seniors, jeunes, familles monoparentales, personnes handicapées notamment ;
- à soutenir, via son dispositif subventionnel et sa contribution au fonds « Tourisme Social Investissement », les travaux de rénovation et modernisation d'équipements touristiques ouverts à tous publics, en contribuant à l'aménagement et au développement économique des territoires.

L'Agence alimente ainsi sans coût pour l'État un modèle économique circulaire, solidaire et vertueux et concourt :

- à la cohésion sociale en soutenant, grâce au Chèque-Vacances et aux programmes d'action sociale, le départ en vacances des salariés comme de nos concitoyens les plus fragiles,
- au développement économique des territoires d'accueil, en termes d'emploi et de consommation touristique.

Sa gouvernance qui réunit l'ensemble des acteurs (représentants de l'État, de collectivités, d'associations, des confédérations syndicales, des employeurs, des professionnels du tourisme...) du secteur touristique constitue un cadre idoine d'impulsion et de coordination des politiques sociales du tourisme.

Par ailleurs, sa gouvernance s'est donné les moyens de pérenniser le modèle économique de l'Agence en proposant en juin dernier une hausse du taux de commission qui a été entérinée par le ministre de l'Économie et des Finances en juillet.

Ce modèle atypique qui reste d'une grande modernité est envié par plusieurs observateurs étrangers avec lesquels de nombreux échanges sont tenus, notamment dans le cadre de l'Organisation Internationale du Tourisme Social.

La mission « Vacances pour tous » que vous avez confiée à Mme FONTENEL PERSONNE, Députée de la Sarthe, a fait l'objet d'un rapport qui vous a été rendu à la fin du mois de septembre dernier. Attachés à l'objectif national d'égal accès aux vacances tel qu'introduit dans l'article 140 de la Loi de lutte contre les exclusions, c'est avec grande attention que nos organisations syndicales ont suivi ces travaux, en participant aux auditions organisées dans ce cadre, et en échangeant avec les membres du Groupe de travail impliqués dans cette mission.

Si la plupart des constats et pistes d'action qui découlent de ce travail nous agréent dans leurs grandes lignes, **l'une des propositions figurant dans l'axe 7 « Revoir la gouvernance des politiques sociales du tourisme », et recommandant de « Changer la nature juridique de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) et envisager la fin de son monopole pour diffuser largement le Chèque-Vacances et soutenir les politiques sociales »** éveille notre plus vive inquiétude et motive ce courrier unitaire à votre attention.

Le rapport prévoit ainsi d'ouvrir l'émission et la commercialisation du Chèque-vacances à d'autres émetteurs de titres en vue de favoriser la diffusion élargie du titre, notamment auprès des PE / TPE et publics non-salariés.

Partageant la volonté de contribuer au développement du Chèque-vacances, nous considérons que l'ouverture plus avant du monopole de l'Agence aura pour principal effet d'accroître la concurrence sur les « grands comptes », déjà clients, sans en élargir la diffusion auprès des PE / TPE / travailleurs non-salariés.

Le déploiement du Chèque-Vacances est en effet déjà très large auprès des CSE et fonctions publiques et le volume d'émission sur ce segment représente 95 % du volume d'émission global du Chèque-Vacances. C'est donc auprès des TPE / PE / travailleurs non salariés que les perspectives de développement apparaissent les plus importantes.

Ainsi, depuis 2010, et suite aux lois de 2009 visant à faciliter l'accès au Chèque-vacances pour les PE / PME et chefs d'entreprise, d'autres organismes peuvent commercialiser le CV auprès de ces acteurs. Il leur suffit de souscrire très simplement auprès de l'ANCV une convention qui leur donne, moyennant rémunération par l'Agence, la possibilité de mettre en place le CV. Mais force est de constater que près de 10 ans après cette ouverture, c'est l'ANCV qui assure plus de 95 % du volume d'émission du CV sur cette catégorie de clients, et le taux de développement sur ce segment s'est accéléré ces dernières années : 11 000 nouveaux clients parmi les PE/TPE/travailleurs non-salariés ont souscrit au Chèque-vacances en 2018 et ils seront près de 15 000 en 2019.

Ce constat démontre le peu d'appétence et d'engagement des autres émetteurs sur ce marché, diffus et atomisé, dont la couverture nous paraît davantage répondre à une mission de service public qu'à des enjeux strictement lucratifs.

L'ANCV demeure l'émetteur de titres le moins cher du marché en termes de commissionnement global (l'Agence retient 1 % des titres à l'émission et 2.5 % sur les titres présentés au remboursement, soit 3.5 % de commissionnement global, contre 8 % en moyenne appliqués par les autres émetteurs de titre) en garantissant une unicité des taux. C'est ainsi la volonté de diffuser le plus largement possible le titre Chèque-Vacances tout en élargissant le réseau d'acceptation du CV qui préside à la stratégie de l'Agence, le commissionnement retenu sur les clients permettant de financer, selon une logique de péréquation, le déploiement moins rentable auprès des PE / PME.

Dans ce contexte, **une ouverture accrue du monopole induirait de fait une concurrence forte et dommageable sur le segment des « grands comptes », déjà largement couvert, au détriment des CSE, d'une part, et des prestataires touristiques affiliés, d'autre part.**

Il semblerait que le rapport prévoie également que les nouveaux opérateurs privés titulaires du marché devraient, en contrepartie d'un agrément dont les critères restent à définir, s'engager à rétrocéder une part du volume d'émission découlant du Chèque-Vacances à une nouvelle structure qui serait chargée de mettre en œuvre les programmes d'action sociale.

Nos organisations rappellent que les masses financières en jeu découlent en partie des budgets « Aides sociales et culturelles » en vigueur dans les entreprises et CSE, mais aussi de l'épargne des travailleurs. L'Agence, conformément à sa mission de service public, intègre aujourd'hui ces contributions dans un modèle circulaire et vertueux, en phase avec les valeurs solidaires, redistributives et humanistes que nous portons. **L'hypothèse de voir capter une partie de ces flux pour rémunérer des actionnaires, conformément au modèle qui prévaut au sein des entreprises lucratives, nous paraît ainsi inacceptable.**

Au-delà du principe, **nous nous interrogeons sur les gages de pérennité que pourrait apporter ce modèle de financement aux politiques sociales du tourisme**, puisqu'aucune sécurisation juridique n'est proposée dans cette option, au-delà de l'évocation d'engagements des opérateurs privés après obtention de cet éventuel agrément.

Ainsi, en 2002 puis en 2007, le Gouvernement avait déjà envisagé l'ouverture du monopole selon ce mécanisme. Mais les études visant à analyser plus précisément son opportunité et sa faisabilité n'ont pas abouti.

Nous attirons également votre attention sur le fait que le modèle de démonopolisation promu par le rapport impacterait également les finances publiques.

En effet, l'Agence centralise depuis 2019 sa trésorerie (près de 1,7 Md€) à la Direction générale des finances et améliore ainsi le bilan financier de l'État. Elle contribue dans ce cadre au paiement de la dette nationale et au renforcement la capacité de placement de l'État. Une ouverture du monopole limiterait la trésorerie de l'Agence et priverait ainsi la DGFIP de cette ressource et induirait la création d'une nouvelle taxe affectée, qui pourrait en outre faire l'objet de défiscalisation onéreuse pour l'État alors que la contribution actuelle de l'ANCV, statutaire, ne pèse en aucun cas sur les finances publiques.

Enfin, l'ANCV, forte des efforts réalisés dans sa dynamique de dématérialisation du titre, et plus globalement de transformation digitale, nous paraît plus que jamais en mesure d'assurer le déploiement du Chèque-Vacances, notamment auprès des petites entreprises.

L'ANCV, récemment saluée par l'État pour son efficacité au regard de la performance dont elle a fait montre dans le cadre du COP, et dont la gestion rigoureuse a été reconnue par les corps de contrôle habilités, présente plus que jamais tous les gages pour poursuivre sa mission.

L'ANCV a par ailleurs engagé depuis plusieurs mois de gros investissements financiers et humains sur la dématérialisation du titre, et plus globalement sur sa transformation numérique. La qualité de cette nouvelle forme de Chèques-Vacances, sa simplicité d'utilisation pour toutes les parties prenantes, la possibilité de paiement au centime d'euro près, les nouveaux services offerts aux parties-prenantes constituent autant d'atouts qui nous permettent d'entrevoir avec optimisme la poursuite de la diffusion de ce titre pas comme les autres : le bêta-test se poursuit avec des résultats concluants et le calendrier optimisé prévoit un lancement commercial à partir de septembre 2020.

Dans ce contexte, l'ensemble des organisations syndicales impliquées dans la Gouvernance de l'ANCV réaffirme unitairement son attachement au statut public et monopolistique de l'Agence, qui permet de déployer une mission de service public efficace au bénéfice de l'ensemble des parties-prenantes du secteur, et sans coût pour l'État.

Nos organisations soutiennent par ailleurs pleinement plusieurs propositions de ce rapport dont, au premier chef, celle qui, intégrée à l'axe 2, vise à **sécuriser le Chèque-Vacances et à le rendre plus attractif, grâce à un cadre qui lui serait spécifiquement appliqué.**

Cette modalité favoriserait efficacement l'ambition que nous partageons autour du développement accru du Chèque-Vacances.

Cette modalité favoriserait efficacement l'ambition que nous partageons autour du développement accru du Chèque-Vacances.

Nous partageons également les pistes d'élargissement suggérées dans ce même axe 2, et visant à favoriser l'accès au CV pour les retraités, familles monoparentales, aidants, agriculteurs et apprentis. De la même façon, nous adhérons à la plupart des propositions nourrissant les axes 4, 5 et 6 du rapport.
